

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 30 janvier 2024

MATCH DE FOOTBALL OL/OM : DES MESURES D'INTERDICTION

Un match de football opposant l'Olympique Lyonnais (OL) à l'Olympique de Marseille (OM) se déroulera le dimanche 4 février 2024 à 20h45 au Groupama Stadium dans le cadre de la 20^{ème} journée de Ligue 1 Uber Eats.

Afin de prévenir d'éventuels incidents et troubles à l'ordre public, une série de mesures seront prises, le dimanche 4 février 2024, pour toute personne se prévalant de la qualité de supporter de l'OM, ou se comportant comme tel :

- le dimanche 4 février 2024, le déplacement individuel ou collectif, par tout moyen, de toute personne se prévalant de la qualité de supporter de l'Olympique de Marseille ou se comportant comme tel, est interdit entre les communes du département des Bouches-du-Rhône, d'une part, et les communes de Décines-Charpieu, Meyzieu et Lyon (Rhône), d'autre part ;
- la circulation et le stationnement sur la voie publique seront interdits dans le centre-ville de Lyon ;
- l'accès au stade et à ses abords sera interdit.

En cas de non-respect de l'arrêté préfectoral, les personnes s'exposent à 6 mois d'emprisonnement, 30 000 euros d'amende et un an d'interdiction de stade (art. L332-16-2 Code du sport).

Par ailleurs, le transport et l'utilisation de tous pétards ou engins pyrotechniques ainsi que la possession de boissons alcoolisées seront interdits à l'intérieur et aux abords du Groupama Stadium.

**Cabinet de la préfète de région
Auvergne-Rhône-Alpes**

Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

www.rhone.gouv.fr
Préfecture du Rhône – 18 rue Bonnel, Lyon 3ème
En cas d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69